

Réponse de la rectrice aux déclarations liminaires

Tout le monde est d'accord que l'on veut une école émancipatrice et égalitaire, mais il faut se rendre à l'évidence que pas d'égalité scolaire, selon l'OCDE. On ne peut pas rien faire. Ne pas réduire la réussite et réduction des inégalités des élèves à la question des moyens. Aussi avec des formations et l'accompagnement de pratiques pédagogiques. Preneuse dans le dialogue social avec vous des propositions hors des moyens, des gestes professionnels, de la pédagogie, comment peut-on faire pour répondre aux besoins des élèves et les faire évoluer et changer de niveau.

La réforme choc des savoirs

C'est très bien que les groupe de niveaux soient renvoyés au local car cela permet l'autonomie des équipes (pas que des chef-fes), à leurs expertises et à la connaissance qu'elles ont de leurs besoins et de leurs élèves spécifiques. Cela concerne aussi bien le public que le privé. Il n'y a pas de remise en cause des effectifs alloués lors du dernier CSA. Il y a un GT avec les chef-fes d'établissements pour accompagner les établissements, produire des ressources et organiser pédagogiquement ces groupes, pour accompagner les établissements. Ce GT travaillera autour des compétences des élèves.

Organisation syndicale : il y a des collèges où il ne sera plus possible de maintenir les groupes de sciences, les regroupements latin, Il y a donc bien raison de s'inquiéter. Les élèves sont de moins en moins nombreux à choisir les sciences aux lycées, cela va être encore plus difficile de les motiver en classe entière. Se pose aussi la question de la sécurité de faire des TP en classe entière.

L'organisation pédagogique de la rentrée, n'est pas encore prévue en mars. Les équipes disposent du prochain trimestre pour mettre en place l'organisation qu'elles souhaitent. Cela ne veut donc pas dire que les groupes de sciences doivent disparaître. Les établissements s'emparent des moyens et font comme ils le souhaitent. Ni l'académie, ni la DSDEN n'ont un pouvoir pour décider ce qu'il faut. Les organisations pédagogiques se feront établissement par établissement.

Les premières remontées et répartitions de DHG sont pour préparer le mouvement, mais pas définitif.

Très attentive aux craintes exprimées, mais d'aucune manière il est question de filiarisation, élèves assignés dans un groupe donné, les élèves seront en classe entière à la rentrée.

Réunir les élèves sur une compétence et pas forcément sur toutes les compétences. Le fait que cela se passe localement doit enlever toutes craintes car prise en compte des élèves et des spécificités des collèges.

Plan d'urgence 93

La rencontre d'hier, avec l'intersyndicale s'est passée dans un climat d'écoute. Pris note de l'ensemble des revendications. Partage des mêmes revendications : la réussite de nos élèves et des meilleures conditions de travail.

Pour répondre aux besoins des élèves de l'académie et pour améliorer leur niveau, les moyens alloués à l'académie sont déjà beaucoup plus importants que les restes des autres départements. Le département du 93 connaît des taux d'encadrement plus favorables qu'au niveau des autres départements. Il est mieux doté, même si pour des questions socio-économiques, il faudrait plus. 19,8 pour le primaire, 21,4 pour le national. 1500 postes créés depuis rentrée 2017. Dans 2nd degré, 2 points plus bas que la moyenne même si cela peut varier d'un établissement à un autre. La spécificité du département est déjà pris en compte au niveau national et académique.

Les tentatives d'intimidation et les empêchements au droit syndical, ce n'est pas possible de laisser dire qu'à l'échelle de l'académie, il y a une répression, les mots ont un sens, vigilance à ce que le droit syndical soit exercé dans le cadre du droit. Ne laisserait pas passer si atteinte au droit syndical et réciproquement, elle attend la même chose des organisations syndicales.

Organisation syndicale : exemple d'une circonscription qui demande que les intentions de grèves soit renvoyées jeudi pour mardi. Vidéo de Cendrars, choc entre cette vidéo et la décision de convoquer le lendemain 4 collègues, sans objet, effet désastreux, demande l'annulation des convocations.

La cheffe d'établissement a convoqué dans l'établissement des profs, cela reste interne, pas au seuil de la répression, cela ne sort pas de l'établissement, c'est un entretien classique, pas d'intimidation, pas une atteinte au droit syndical.

Lycée professionnel

Il n'y aura aucune fermeture mais 11 ouvertures de formations, donc il ne faut pas nourrir de mauvaises rumeurs, vocation à ouvrir des filières dans la voie professionnelle, car l'enjeu est de permettre à toutes les élèves de pouvoir après la 3ème aller en pro s'ils et elles le veulent. Découverte des métiers dès la 5ème pour que les élèves fassent leur choix d'orientation. Augmentation des capacités d'accueil pour permettre cela. Effectif réduit de 24 à 27 dans les filières qui sont les plus demandées sauf si pas possible à cause du bâti.

Vœux

Voeu 1 sur le choc des savoirs

La mise en place des mesures contenues dans le "Choc des savoirs" n'est pas de nature à faire mieux réussir l'ensemble des élèves ni à résorber les inégalités subies dans le système éducatif. En effet, ce "choc des savoirs" est un ensemble d'annonces qui a une grande cohérence idéologique pour le gouvernement, qui impacte l'ensemble du système éducatif. Inspiré d'un modèle d'école passéiste et conservateur, il pose les bases d'une École du tri social.

Elle dégrade considérablement les conditions de travail, par la grande insuffisance des moyens et la surcharge des classes. Elle trie socialement les élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupes de niveau.

Elle renonce à une même école pour toutes et tous en mettant en place un accès conditionnel au lycée. Elle remet en cause la liberté pédagogique avec des méthodes, des manuels et des progressions communes imposés. Les organisations syndicales demandent la fin du caractère obligatoire des évaluations nationales standardisées et généralisées. Elle dénonce fermement les attaques contre la liberté pédagogique et le métier enseignant.

Les enseignant·es ne doivent pas être réduit·es à des fonctions d'exécutant·es. Au contraire, la liberté pédagogique, qui consiste à concevoir et adapter les enseignements, est une condition nécessaire à la réussite scolaire de nos élèves. Ils et elles exigent une reconnaissance de leur expertise et professionnalité.

Nous dénonçons les fondements de cette politique au détriment des élèves les plus fragiles et socialement défavorisés. Nous dénonçons leurs conséquences qui ne feront qu'aggraver les conditions de travail des enseignantes et enseignants, mais aussi de tous les personnels. Nous dénonçons le risque important de voir apparaître des classes de niveau en collège. Pour défendre l'École publique, l'accès à une culture commune pour tous les élèves, la liberté pédagogique et les conditions de travail, nous vous demandons l'abandon de ce projet de réforme et un investissement massif pour l'École publique et la réussite de tous les élèves.

→ ***Pour à l'unanimité (FSU, FO, CGT éducation, UNSA, Sud éducation)***

Voeu 2 sur le soutien au plan d'urgence dans le 93

Les élu·es des organisations syndicales apportent tous leur soutien à la mobilisation des personnels de Seine-Saint-Denis qui, face à l'état d'urgence de l'école publique dans ce département, exigent un plan de rattrapage et l'abandon du choc des savoirs.

Les élu·es des organisations syndicales exigent l'arrêt immédiat de toutes les tentatives d'intimidation et autres velléités de recadrage (sur la communication avec les parents d'élèves, notamment), de convocations de personnels et d'atteintes à l'exercice du droit syndical qui ont actuellement cours dans le département.

La rectrice nous demande à 3 reprises si nous sommes sûr-es de vouloir voter un vœu en l'état, que nous devrions assumer ces mots, sous-entendu « tentatives d'intimidation et autres velléités de recadrage (sur la communication avec les parents d'élèves, notamment), de convocations de personnels et d'atteintes à l'exercice du droit syndical ».

→ **Pour à l'unanimité (FSU, FO, CGT éduc'action, UNSA, Sud éducation)**

Point à l'ordre du jour pour avis

Préparation de la rentrée 2024 : répartition des postes administratifs, de laboratoires, médicaux, infirmiers et sociaux

→ **Contre à l'unanimité (FSU, FO, CGT éduc'action, UNSA, Sud éducation)**

Préparation de la rentrée 2024 : répartition des postes enseignants, d'éducation et d'orientation

→ **Contre à l'unanimité (FSU, FO, CGT éduc'action, UNSA, Sud éducation)**

Suite à ce vote, la rectrice montre son étonnement car il y a quand même 90 créations de postes. Puis elle demande, si de mémoire nous nous souvenons quand les syndicats se sont au minimum abstenus lors des votes des répartitions de postes, quand est-ce qu'ils n'ont pas été contre, depuis quelle année, quel siècle, quelle décennie ?

Questions diverses et réponses du rectorat

Les classes préparatoires à la classe de 2nde

Pour le choix des lycées, ce qui a été retenu : la taille du lycée, la localisation et l'internat. Pour le 77, Les Pannvelles à Provins. Pour le 94, Gutenberg à Créteil. Pour le 93, Voillaume à Aulnay sous Bois.

Recours pour la prime REP+ des AESH

Il n'y aura pas de versement rétroactif car il n'y a pas de support réglementaire. Il y a eu 3 jurisprudences, dont 2 refus, pour la 3ème, il y a eu appel, donc cela n'est pas possible de l'utiliser.

Les stages de 2nde

Il y aura des réunions de bassins avec les chef-fes d'établissement pour discuter des modalités de ces stages. La plate-forme est ouverte et les conventions se signeront sur celle-ci. Possibilité de signer des conventions hors plate-forme. Ce sera la convention proposée par le ministère pour l'instant, elle n'est pas encore sortie. Il n'y aura pas de visite de stage des professeurs principaux. Il sera demandé en 1ère de faire une restitution de son stage sous la forme d'un oral, pas dans la volonté d'évaluer mais de partage d'expérience.